

PROCÉDURES D'AUTORISATION DE CUMUL ET DE CONTRAT D'ENGAGEMENT

Aux termes du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020, le cumul d'une activité exercée à titre accessoire dans le cadre de l'École ouverte - Vacances apprenantes avec une activité exercée à titre principal est subordonné à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'agent intéressé. Cette autorisation de cumul concerne tous les agents publics payés en vacances, selon les modalités propres au statut des personnels concernés.

	Demande d'autorisation de cumul à saisir sur :	Demande d'autorisation de cumul jointe dans le vademécum annexe n°3	Contrat d'engagement joint dans le vademécum annexe n° 4
- Enseignants titulaires et contractuels second degré - CPE titulaires et contractuels - psy-EN titulaires et contractuels	http://cumul.ac-creteil.fr/ens/cumulogmdpass.php		X uniquement pour les contractuels
Enseignants titulaires et contractuels du premier degré - 77	https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/cumul-demploi-ou-de-remuneration-dactivi/	X à adresser à l'IEN et à la DSDEN	X uniquement pour les contractuels
Enseignants titulaires et contractuels du premier degré - 93	https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/demande-cumul-emploi-93/	X à adresser à l'IEN et à la DSDEN	X uniquement pour les contractuels
Enseignants titulaires et contractuels du premier degré - 94	https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/demande-cumul-emploi-94/	X à adresser à l'IEN et à la DSDEN	X uniquement pour les contractuels
Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, titulaires ou contractuels de catégorie A, B, C relevant de l'État		X à adresser à la DPAAE- RH ce.dpae-rh@ac-creteil.fr	X uniquement pour les contractuels
Personnels relevant de la fonction publique territoriale (ATTEE)		X à adresser à la collectivité d'origine	
Personnels de direction		X à adresser au BPID après signature de l'IA-DAASEN ce.bpid@ac-creteil.fr	

AED/AESH employés par l'EPLE		<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">à adresser au chef d'établissement uniquement dans le cas où l'activité secondaire est exercée <u>dans un autre EPLE que le sien</u></p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">Uniquement pour les agents contractuels</p>
AED/AESH employés par la DSDEN		<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">à adresser à la DSDEN après validation par le chef d'établissement même si l'activité secondaire est exercée <u>dans l'EPLE d'affectation</u> <u>principale ou dans un autre</u> <u>EPLE que son EPLE d'affectation</u></p>	<p style="text-align: center;">X</p> <p style="text-align: center;">Uniquement pour les agents contractuels</p>
Autres intervenants (retraités, étudiants, salariés du privé, etc...)			<p style="text-align: center;">X</p>